



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 18/12/12

Reçu en Préfecture le : 20/12/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 17 décembre 2012
D - 2012/694

Aujourd'hui 17 décembre 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,
Mme Nicole SAINT ORICE (présente jusqu'à 17h30), Mme Emmanuelle AJON (présente jusqu'à 17h15)

Excusés :

Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Yohan DAVID, Madame Paola PLANTIER

**Développement de l'esprit d'entreprise à Bordeaux
- Soutien à l'association 'Bordeaux Entrepreneurs'
Demande de subvention. Décision. Autorisation.**

Monsieur Josy REIFFERS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son intervention en faveur du développement économique, la Ville de Bordeaux soutient les initiatives visant à promouvoir l'esprit entrepreneurial, la mise en réseau des créateurs d'entreprises, et les événements ou animations qui concourent à faciliter le décloisonnement économique, les rencontres intersectorielles et la création d'un climat d'affaires favorisant la croissance du territoire.

L'association « Bordeaux Entrepreneurs », dont le siège est situé au 353 boulevard du Président Wilson à Bordeaux, est née de la volonté d'un groupe d'entrepreneurs bordelais de créer un cadre d'actions visant à porter des projets concrets au bénéfice d'entrepreneurs installés à Bordeaux, ainsi que des personnes susceptibles d'entreprendre l'aventure de la création d'entreprise sur la ville. Un des premiers sujets abordés par l'association touche à la question du financement des entreprises à fort potentiel de croissance, qui constitue une des faiblesses comparatives de la ville, en raison de son éloignement des centres de décision des grands fonds d'investissement.

Elle se propose de créer un cadre de rencontres et d'actions sur le sujet, dont la première édition aura lieu le 29 mars 2013 : le « Quai des Entrepreneurs ». Ce rendez-vous vise à permettre la rencontre entre :

- de jeunes entreprises travaillant dans le domaine du numérique, et parvenues à une phase de croissance requérant des apports de fonds,
- des fonds d'investissement.

Le rendez-vous, situé en bord de Garonne, fera l'objet d'une préparation afin de maximiser les chances des jeunes entrepreneurs et leur permettre de convaincre les professionnels des fonds d'investissement.

Cette initiative est conforme à la volonté de la Ville de créer, au sein de sa troisième Semaine Digitale, à la fin du mois de mars 2013, un temps de rencontre consacré aux professionnels du numérique et à l'apport des industries numériques, à la croissance de l'économie tout entière. Le 29 mars 2013 sera l'occasion d'organiser une manifestation, intitulée « la Grande jonction », qui permettra aux excellences numériques bordelaises d'exposer leur capacité à créer de la valeur au profit de la sphère de l'économie tout entière et de les valoriser à une large échelle.

La Ville souhaite prolonger cet événement par une initiative innovante afin de faciliter la croissance des entreprises numériques.

Pour profiter du public présent et établir une synergie avec la journée du 29 mars, le « Quai des Entrepreneurs » s'inscrirait en prolongement de cette conférence, sous la forme d'un événement nocturne.

Le budget prévisionnel de l'opération, annexé à la convention ci-jointe, s'élève à 30.000 € et la subvention sollicitée au titre de l'action « Quai des Entrepreneurs » à 20.000 €, assortie d'une aide de 7 500€ d'aide au fonctionnement pour la période 2012-2013 dont le budget est également joint.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- attribuer et verser une subvention de 27 500 € à «Bordeaux Entrepreneurs» qui sera imputée sur le budget de la Ville (fonction 9 – sous-fonction 90 - nature 6574).
- signer la convention ci-annexée.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 17 décembre 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Josy REIFFERS

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'ASSOCIATION BORDEAUX ENTREPRENEURS

La Ville de Bordeaux représentée par Monsieur Alain Juppé, agissant en sa qualité de Maire, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal en date du _____, reçue à la Préfecture de la Gironde le _____

Et

L'association « Bordeaux Entrepreneurs », représentée par Monsieur Julien Parrou, agissant en sa qualité de Président, autorisé par Statuts.

Exposé

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Considérant

Que l'association « Bordeaux Entrepreneurs », dont le siège est situé au 353 boulevard du Président Wilson à Bordeaux, dont les statuts ont été approuvés le 12 novembre 2012 et dont la déclaration de création a été reçue en Préfecture de la Gironde le _____, est née de la volonté d'un groupe d'entrepreneurs bordelais de créer un cadre d'action visant à porter des projets concrets au bénéfice d'entrepreneurs installés à Bordeaux, ainsi que des personnes susceptibles d'entreprendre l'aventure de la création d'entreprises sur la ville. Un des premiers sujets abordés par l'association touche à la question du financement des entreprises à fort potentiel de croissance, qui constitue une des faiblesses comparatives de la ville, en raison de son éloignement des centres de décision des grands fonds d'investissement.

Cette initiative est conforme à la volonté de la Ville de créer, au sein de sa troisième Semaine Digitale, à la fin du mois de mars 2013, un temps de rencontre consacré aux professionnels du numérique et à l'apport des industries numériques, à la croissance de l'économie tout entière. Le 29 mars 2013 sera l'occasion d'organiser une manifestation, intitulée « la Grande jonction », qui permettra aux excellences numériques bordelaises d'exposer leur capacité à créer de la valeur au profit de la sphère de l'économie tout entière et de les valoriser à une large échelle.

La Ville souhaite prolonger cet événement par une initiative innovante afin de faciliter la croissance des entreprises numériques.

Il a été convenu :

Article 1 – Activités et projets de l'association

L'association « Bordeaux Entrepreneurs » se propose de créer un cadre de rencontres et d'actions sur le sujet, dont la première édition aura lieu le 29 mars 2013 : le « Quai des Entrepreneurs ». Ce rendez-vous vise à permettre la rencontre entre :

- de jeunes entreprises travaillant dans le domaine du numérique, et parvenues à une phase de croissance requérant des apports de fonds,
- des fonds d'investissement.

Le rendez-vous, situé en bord de Garonne, fera l'objet d'une préparation afin de maximiser les chances des jeunes entrepreneurs et leur permettre de convaincre les professionnels des fonds d'investissement.

L'association "Bordeaux Entrepreneurs" s'engage à organiser dans le cadre d'un comité de pilotage conjoint avec la Ville de Bordeaux, la manifestation "Quai des Entrepreneurs", le vendredi 29 mars 2013.

Elle s'engage à faciliter, par l'expertise de ses membres, les diverses productions (supports de communication électroniques et papier) ainsi que le recrutement des participants à la manifestation.

Article 2 – Mise à disposition des moyens

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association « Bordeaux Entrepreneurs », dans les conditions figurant à l'article 3, une subvention de 27 500 euros répartie de la façon suivante:

- au titre de l'action « Quai des Entrepreneurs » : 20 000 €,
- au titre de du budget de fonctionnement : 7 500 €.

Article 3 – Conditions d'utilisation de l'aide

L'association « Bordeaux Entrepreneurs », s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux, dans les conditions suivantes :

- la subvention soit 27 500 € sera utilisée pour les projets de l'association décrits à l'article 1.

Au regard des budgets prévisionnels, la réalisation des activités s'élève à 50 000 euros à savoir :

- 30 000 € pour l'action "Quai des Entrepreneurs"
- 20 000 € pour le budget de fonctionnement

Article 4 – Mode de règlement

Pour 2012, la subvention de la Ville de Bordeaux, à la réalisation des activités de l'association « Bordeaux Entrepreneurs », s'élève à 27 500 €.

Le versement sera effectué sur le compte bancaire ou postal de l'association.

Article 5 – Conditions générales

L'association « Bordeaux Entrepreneurs » s'engage :

- 1) A pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2) A déclarer sous 3 mois, à la Ville, toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- 3) A déclarer sous 3 mois, à la Ville, tout changement intervenu dans son conseil d'administration,
- 4) A ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 5) A adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 6) A restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées.
- 7) A rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la Ville, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant : «association soutenue par la Ville de Bordeaux ».

Article 6 – Condition de renouvellement

La présente convention est conclue pour la période 2012-2013. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

Article 7 – Condition de résiliation

En cas de non respect par l'association « Bordeaux Entrepreneurs », de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

Article 8 – Contrôle de la Ville sur l'association

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association « Bordeaux Entrepreneurs » s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 1/03/1984,
- tout document faisant connaître les résultats de son activité.

La Ville de Bordeaux et « Bordeaux Entrepreneurs » prévoient une réunion de suivi des opérations entre le 1^{er} juillet et le 31 octobre, dont l'ordre du jour est notamment constitué par :

- la présentation d'un rapport d'activités intermédiaires,
- la présentation d'une situation financière intermédiaire,
- l'ajustement du plan d'activités et du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice,
- le mode d'utilisation par l'association « Bordeaux Entrepreneurs » (dans le cadre où ceux-ci sont affectés dans la convention à des actions précises).

Article 9 – Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association « Bordeaux Entrepreneurs ».

Article 10 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir :

- par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
- par l'association « Bordeaux Entrepreneurs », 353 boulevard du Président Wilson à Bordeaux.

Fait à Bordeaux en 4 exemplaires, le

**Pour la Ville de Bordeaux,
Josy REIFFERS
Adjoint au Maire**

**Pour l'association « Bordeaux Entrepreneurs »
Julien PARROU
Président**

ASSOCIATION BORDEAUX ENTREPRENEURS

BUDGET DE L'ACTION QUAI DES ENTREPRENEURS 2012/2013

NATURE DE LA DEPENSE	MONTANT
LOGISTIQUE ET TECHNIQUE	
Scénographie bateau	5 000 €
Location de bateau	1 000 €
Sous-total logistique et technique	6 000 €
RECEPTIF	
Buffet et rafraîchissements (80 personnes)	1 000 €
Accueil, réception, encadrement	3 000 €
Sous-total réceptif	4 000 €
PRESTATIONS INTELLECTUELLES ET INTERVENANTS	
Coaching des candidats par partenaire média	16 000 €
Sous-total prestations intellectuelles et intervenants	16 000 €
COMMUNICATION	
Phoning	2 000 €
emailing / mailing	1 800 €
Desserte Internet	200 €
Sous-total communication	4 000 €
BUDGET TOTAL	30 000 €

ASSOCIATION BORDEAUX ENTREPRENEURS

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2012/2013

NATURE DE LA DEPENSE	MONTANT
Assurance	2 000 €
Frais administratifs (fournitures...)	1 500 €
Matériels (téléphones, ordinateurs, photocopieur ...)	4 000 €
Communication, campagne de recrutement de membres et conduite de deux événements	5 000 €
Rémunération stagiaires	7 500 €
BUDGET TOTAL	20 000 €